



## DÉCLARATION LIMINAIRE

### CSA SPIP 54 du 9 OCTOBRE 2023

Madame la Présidente,

L'annonce a été faite qu'un budget exceptionnel dépassant les 10 milliards d'euros serait alloué au Ministère de la Justice. Toutefois à l'aune de ce budget, les SPIP se retrouvent une fois de plus les parents pauvres de la justice.

Suite à ces choix budgétaires, nous nous interrogeons sur le faible recrutement d'agents titulaires.

Pour exemple, la dernière promotion recrutée de CPIP n'atteindra pas 150 agents.

Nos interrogations sont multiples et visent également le recrutement des agents non titulaires. Bien que ce recrutement de contractuels ne soit pas une solution pérenne, ces restrictions budgétaires vont-elles aussi impacter l'enveloppe qui leur est dédiée ?

De plus, la publication de la dernière note de mobilité des adjoints administratifs, concernant la DISP Grand-Est, a fléchi un poste d'adjoint au pôle DDSE, au détriment des secrétariats des antennes ou du service des ressources humaines.

Cela sous-entend-il que les renforts dans les SPIP vont être stoppés net ?

Des restrictions budgétaires ont été également imposées dans le domaine des actions socio-culturelles.

Nous rappelons que le suivi individuel des PPSMJ reste la principale mission du CPIP, le Saint-Graal des actions collectives ne pourra être envisageable qu'à partir du moment où l'équilibre des moyens humains sera atteint.

Si ces choix politiques s'imposent aux SPIP, ils impactent directement les PPSMJ qui se trouvent au cœur de notre mission de service public.

Aux restrictions budgétaires s'ajoutent nos craintes, déjà existantes, sur le temps dédié aux instances relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

L'ordre du jour du présent CSA comportait un point sur le PEX (Partage d'EXpérience) qui mérite d'être évoqué et étudié lors d'une instance dédiée, afin de définir des axes de travail et des outils pertinents.

Nous déplorons que les thèmes relatifs à l'hygiène et sécurité et aux risques psychosociaux ne soient toujours pas examinés par cette formation spécialisée.

Nous sommes à la mi-octobre 2023 et nous constatons qu'une seule demi-journée a été consacrée à ces thèmes relevant de l'hygiène et de la sécurité.

Pour rappel le règlement du CSA prévoit la tenue de cette formation spécialisée au minimum une fois par an, pour mémoire le CHSCT se réunissait trois fois par an !

Il nous semble urgent et important de privilégier les conditions de travail des agents du SPIP 54 et de repositionner les PPSMJ au coeur de nos préoccupations et de ne pas imposer des programmes qui ne répondent qu'à la commande institutionnelle.

Tant que l'administration ne prendra pas en compte ces états de fait, le service public ne pourra pas correctement remplir ses missions, prenant en otage les PPSMJ ainsi que les agents.

Il serait temps que le marronnier de l'administration pénitentiaire ne soit pas les programmes d'actions collectives telles que PARCOURS, CAIRN, RESPIRE, ADAPT et ADERES et rende sa place aux PPSMJ en prenant réellement en compte leurs besoins et leur proposer un accompagnement socio-éducatif adapté.

A quand le programme SEPUQUA (SErvice PUBlic de QUALité) ?

Fait à NANCY, le 09 octobre 2023

Les représentants CGT-IP 54